

COMMUNE DE GRIGNON



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Délibération n° 2019.03.29_02

Le vingt-neuf mars deux mil dix-neuf, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Monsieur GHEZZI Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame GRAFF Séverine, Madame MARTIN Stéphanie, Madame MOLLIER Annick, Monsieur PAVIOL Franck, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David, *formant la majorité des membres en exercice.*

Était Absente excusée : Madame Fabienne REGAZZONI.

Secrétaire de Séance : Monsieur David TORDJMANN.

Date de convocation : le 25 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 18 (dix-huit)

Votants : 18 (dix-huit)

Pour : 18 (dix-huit)

Abstentions : 0 (zéro)

Contre : 0 (zéro)

Rapporteur : Monsieur François RIEU, Maire

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION-BUDGET PRINCIPAL M14 EXERCICE 2018

Vu le Compte de Gestion du Budget principal (M14) Exercice 2018 dressé par le Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et à payer.

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des documents :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Où cet exposé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité,**

- **DE DECLARER** que le Compte de Gestion du budget M14 cité en objet dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le -----

A Grignon, le 29 mars 2019.
Monsieur le Maire

François RIEU



**GRIGNON -
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2018**

PRÉSENTÉ À
M le directeur départemental des finances
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Monique MERLET

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2018 AU 11/03/2019

Poste comptable de TRES. ALBERTVILLE

Date Edition : 11/03/2019

Population 2117
Nomenclature M14 entre 500h et 3500h

21300 GRIGNON -

Exercice 2018

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 24</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	39
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 40</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 71</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	72

Résultats budgétaires de l'exercice

21300 - GRIGNON -

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	890 805,56	1 936 299,19	2 827 104,75
Titres de recette émis (b)	291 703,51	1 475 773,46	1 767 476,97
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	291 703,51	1 475 773,46	1 767 476,97
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	890 805,56	1 936 299,19	2 827 104,75
Mandats émis (f)	295 308,57	1 146 331,36	1 441 639,93
Annulations de mandats (g)		310,70	310,70
Depenses nettes (h = f - g)	295 308,57	1 146 020,66	1 441 329,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		329 752,80	326 147,74
(h - d) Déficit	3 605,06		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21300 - GRIGNON -

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-168 348,76		-3 605,06		-171 953,82
Fonctionnement	744 829,81	195 664,62	329 752,80		878 917,99
TOTAL I	576 481,05	195 664,62	326 147,74		706 964,17
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	576 481,05	195 664,62	326 147,74		706 964,17

Page des signatures

21300 - GRIGNON -

Exercice 2018

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BARRAL Veronique (1017820406-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFIP DE LA SAVOIE, le 12/03/2019

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de GRIGNON - pendant l'année 2018 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

MERLET Monique (1008382405-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A ALBERTVILLE, le 13/03/2019

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

29 MARS 2019

A , le

A GRIGNON
LE 29 MARS 2019

LE MAIRE,

Monsieur François RIEU

